

CIRCULAIRE 020-20

Le 14 février 2020

AJOUT DE DEUX ÉCHÉANCES RAPPROCHÉES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES CONTRATS À TERME SUR ACTIONS DONT LES SOUS-JACENTS SONT DES ACTIONS, DES PARTS DE FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE OU DES PARTS DE FIDUCIE COTÉES AU CANADA

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») est heureuse d'annoncer que, à compter de l'ouverture de la séance du 28 février 2020, deux échéances rapprochées supplémentaires seront disponibles pour la négociation de toutes les catégories de contrats à terme sur actions dont les sous-jacents sont des actions, des parts de fonds négocié en bourse ou des parts de fiducie cotées au Canada.

À l'heure actuelle, les deux échéances mensuelles les plus rapprochées et les quatre échéances trimestrielles les plus rapprochées sont inscrites dans l'environnement de négociation de la Bourse. À l'avenir, les quatre échéances mensuelles les plus rapprochées et quatre échéances trimestrielles seront inscrites afin de permettre la négociation d'un total de huit échéances distinctes, auxquelles s'appliquera par ailleurs la fonctionnalité d'opérations sur la base fondée sur le dernier cours.

Mois et codes des contrats à termes sur actions inscrits en date du 28 février 2020		
Mois	Code	Année
Mars	H	2020
Avril	J	2020
Mai	K	2020
Juin	M	2020
Juillet	N	2020
Août	Q	2020
Septembre	U	2020
Décembre	Z	2020

Le dernier jour de négociation correspondant à chaque échéance inscrite sera affiché sur le site Web de la Bourse à l'adresse https://m-x.ca/nego_ca_fr.php.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7871.

Gladys Karam
Directrice, Dérivés sur actions
Marchés financiers